

FIQH



منهج السالكين

MANHAJ AS-SALIKIN

RETRANSCRIPTION DES COURS DISPENSÉS PAR BOUZIANE ABOU SOUHAIL
(حفظه الله) DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT DE LA MOSQUÉE PROPHÉTIQUE

COURS 10



scienceprofitable

La prosternation de la distraction, de la lecture et de la louange

https://youtu.be/Sk0Kv7JDvQo?si=yrkisvGw0rbV_55H

La prière n'est jamais parfaite, forcément il y a des manquements, des oublis, distractions, des choses détestables que nous faisons, des sunnan pas appliquées, donc il y a des choses qui amoindrissent la salat.

Comment parfaire cette prière ?

Le Prophète ﷺ dit dans le hadith :

« Il se peut que la prière de l'un d'entre vous n'est acceptée que le 9ème, elle remonte jusqu'au 7ème ciel, arrive vers djibril tel qu'un chiffon mouillée elle est balancée vers le visage de celui qui a fait cette prière la car elle n'était pas complète, (le hadith est long donc il est raccourci ici) que le 8ème - 7 - 6 -5 quart, tiers, moitié ou encore moins »

A. Les 3 causes qui permettent de compléter la prière

Le fait de rester assis après la prière avec l'imam, ne pas sortir tant qu'il n'est pas sorti et faire les invocations (voir cours 9) ; tous tes péchés sont effacés même s'ils sont l'équivalent de l'écume de la mer.

As sunnan wa rawatib : hadith d'ibn 'abbas (cours 9), ensuite nawafil, le fait de prier le dernier tiers de la nuit, 2 rakat au doha chez toi ...

Toutes ces prières-là vont compléter les prières obligatoires. Rappelez-vous du cours sur le jeûne du mois de ramadan, c'est pareil, le jeûne de 6 jours de shawwal, le lundi, le jeudi les jours blancs... permettent de compléter le jeûne de ramadan qui n'a pas été fait de manière parfaite et complète.

Soujoud as Sahw : est légiféré dans la prière ce qui signifie qu'elle est obligatoire et dans certaines circonstances recommandée. Pour compléter les manquements qu'il y a eu dans la prière.

B. La prosternation se fait lorsqu'il a un rajout un oubli ou un doute

Les 3 causes qui font que tu vas faire la prosternation de distraction pendant la prière sont : s'il y a un rajout, un oubli ou un doute soit concernant l'ajout, soit concernant l'oubli.

Chaykh al islam ibn Taymiyyah dit qu'il y a deux façons de faire, soit avant le taslim lorsque tu as oublié donc tu le fais avant le taslim final, soit tu as un doute et tu prends la certitude car elle ne part pas avec le doute (entre 3 et 4 rakaat par exemple, tu es sur d'en avoir fait 3 mais pas sur d'en avoir fait 4), tu complètes avec la 4ème et tu fais le taslim avant.

Deuxième cas de figure, tu as rajouté quelque chose dans la prière, là tu vas faire la prosternation après le taslim et tu as eu un doute et les deux extrémités sont pareils, il y a aucune certitude, alors comme le disent les savants tu fais ce qui te fais le + pencher d'un côté et tu fais la prosternation après le taslim puisqu'il se peut que tu aies ajouté.

La prosternation de distraction est une obligation dans la prière obligatoire et recommandée dans la prière surérogatoire.

La prosternation de distraction concerne uniquement les prières où il y a une inclinaison, une prosternation, une position debout, une position assise.

Cela ne concerne donc pas la prosternation de lecture, salat janaza...

C. Le rajout d'une unité de prière

Hadith de Abdullah ibn mas'ud :

« Le Prophète ﷺ a accompli la prière de Dohr en cinq Rak'at. On lui dit alors : « Y a-t-il un ajout dans la prière ? Le Prophète ﷺ répondit : « Non ! Pourquoi ? »

. Les compagnons répondirent : « Tu as prié cinq Rak'at ».

Alors, le Prophète ﷺ fit 2 prosternations. »

Rapporté par Bukhari et Muslim

Hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate :

« Le Prophète ﷺ accomplit deux unités de prière au cours de l'une des deux prières de l'après-midi puis salua. Il se dirigea ensuite vers un tronc d'arbre situé à l'avant de la mosquée et posa sa main droite sur sa main gauche, les doigts les uns dans les autres. Parmi les présents se trouvaient Abu Bakr et 'Umar (qu'Allah les agrée), mais ils refusèrent de lui en faire la remarque.

Les gens pressés partirent et dirent :

« La prière a-t-elle été raccourcie ? »

Parmi les fidèles, se trouvait un homme que le Prophète ﷺ surnommait :

« L'homme aux deux bras (pour désigner qu'il a les bras longs) », qui lui demanda :

« Ô Messager d'Allah ! Tu as oublié ou la prière a été raccourcie ? »

Le Messager d'Allah ﷺ répondit :

« Je n'ai pas oublié et la prière n'a pas été raccourcie ! »

- L'homme insista : « Si, tu as oublié ! »

Alors, le Messager d'Allah ﷺ accomplit deux unités de prière, salua, prononça le « Takbîr » et se prosterna aussi longuement que d'habitude, ou plus encore. Il releva ensuite sa tête en prononçant le « Takbîr » puis reposa la tête en prononçant de nouveau le

« Takbîr ». Ensuite, il se prosterna aussi longuement ou plus encore, et releva la tête en prononçant encore une fois le « Takbîr ».

Attention, si tu rajoutes des choses qui ne font pas partie de la prière soit ta prière est annulée soit tu auras commis un acte détestable.

Si le rajout fait partie des choses de la prière (inclination, prosternation et autre) alors il faut faire la prosternation de distraction après le taslim.

Les savants disent que si c'était intentionnel, la prière est invalide que ce soit un pilier ou une obligation.

Exemple concret : Il a rajouté une unité de prière, s'il a déjà fait le tashahhud de la 4ème unité s'en rend compte pendant cette 5ème unité il se rasseoit tout de suite sans dire Allahu akbar et fait la prosternation de distraction puis le taslim directement sans tashahhud.

Si tu ne sais pas et que tu as déjà fini tu rajoutes juste deux prosternations de distraction.

D. Le rajout d'un pilier

Autre exemple concret : On a rajouté un pilier en faisant par exemple trois prosternations, ou on a délaissé un pilier.

Si l'on s'en rend compte on retourne à la salat telle qu'elle était et si on s'en rend compte qu'après on fait les deux unités de prosternation après la salutation et puis le taslim directement.

Si on a délaissé un pilier par exemple une rakat entière ou un pilier dans la prière (inclinaison, prosternation, tashahhud al akhir).

Si on s'en rend compte tout de suite après la prière, là on refait une unité de prière complète, ensuite on fait deux prosternations de distraction et le taslim.

À condition que ce ne soit pas takbir al ihram car la prière n'est pas valable, on n'est pas rentré dans la prière.

E. L'oubli d'un pilier.

Si tu as oublié un pilier dans la 3ème rakat par exemple et avant même de remonter à la 4ème rakat tu t'en souviens, alors tu reviens à ce moment et tu fais ce pilier.

Par exemple : Tu as oublié une prosternation dans la 3ème rakat et avant de te mettre en position debout tu te rappelles, alors tu reviens directement et tu refais la prosternation que tu as oublié, tu continues ta prière comme si de rien était et tu fais deux prosternations avant le taslim puis tu fais le taslim.

Les savants disent qu'il ne convient pas de délaissé un pilier pour retourner dans une obligation

Avant même que tu aies commencé le pilier tu peux revenir et faire ton tashahhud et après tu feras 2 prosternations de distraction avant le taslim.

Cependant si tu as commencé dans la prière le roukn alors il est interdit de revenir

car tu as entamé un nouveau pilier c'est une nouvelle rakat où tu as délaissé ce pilier et tu ne peux plus revenir, elle est annulée donc les savants disent que pour rattraper tu rajoutes cette rakat

Par exemple : Tu oublies un ruku dans la 2ème unité et tu as commencé al fatiha dans la 3ème alors tu en refais une et la 3ème devient ta 2ème. Tu fais ensuite la 3ème et la 4ème (au total 5) puis tu fais les deux prosternations de distraction et tu fais le taslim.

Donc :

Tu oublies une unité :

- Tu la refais en entier

Tu oublies un pilier :

- Si tu peux rattraper tu rattrapes.
- Si tu t'en souviens qu'après, tu rajoutes une unité, puis tu feras une prosternation de distraction, puis le taslim.
- Si tu t'en souviens après la prière : tu refais une unité de prière, tu fais le taslim, tu fais les prosternations de distraction.

Si tu as oublié le tashahhud al awwal et tu te mets debout, tu te dois de retourner au tashahhud tant que tu n'es pas complètement debout.

Mais si tu t'es mis debout, c'est un acte détestable de retourner assis.

Par ailleurs, il est interdit de retourner dans le tashahhud si la récitation d'al Fatiha a commencé.

F. Le doute dans la prière

Tu ne sais pas si tu as fait 3 ou 4 unités, si tu es sûr d'avoir fait 3 unités que mais tu ne te rappelles pas si tu en as fais 4, tu prends ce qui est sûr, donc ici, 3.

Ensuite tu fais la 4ème unité de prière et tu dois faire les prosternations de la distraction AVANT le taslim.

Et si tu ne sais absolument pas si tu en as fais 3 ou 4 alors tu fais les prosternations de la distraction APRÈS le taslim.

Hadith d'Abû Saïd Al Khudrî رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Si l'un de vous doute dans sa prière, qu'il laisse de côté le doute et se fonde sur ce dont il est sûr, puis qu'il se prosterne deux fois avant de saluer. S'il a effectué cinq unités de prière, [les prosternations de distraction] compenseront sa prière et s'il accomplit une prière normale, elles seront une humiliation pour Satan. »

Rapporté par l'imam ahmad et muslim

Si tu as un doute mais que la certitude est de 3, tu enlèves le doute de la 4ème

unité, donc tu rajoutes une unité pour faire 4, tu fais les deux prosternations de distraction et tu fais le salut final.

Si tu as un doute mais tu n'arrives pas à avoir de certitude, tu fais comme disent les savants, le penchant d'un des deux cas, mais dans tous les cas tu vas rajouter les prosternations de distraction après car il se peut que tu aies rajouté quelque chose dans la prière.

Lorsque tu oublies une obligation, tu ne rattrapes pas cette obligation car dans le hadith cité précédemment, le Prophète n'a pas rattrapé le tashahhud al awwal qui est une obligation.

Tu fais juste les prosternations de la distraction, avant si c'est un oubli, après si c'est un rajout.

G. La prosternation de la lecture

C'est la prosternation lorsque tu lis le Coran, que ce soit dans la prière ou en dehors de la prière qui n'est pas une obligation contrairement à la prosternation de distraction.

C'est légiféré et recommandé d'après le Coran, la sunnah, et le consensus des savants pour celui qui récite le Coran et celui qui l'écoute de se prosterner à ce moment, si c'est dans la prière l'imam va faire une sajdah alors celui derrière lui doit également suivre l'imam.

Si tu récites le Coran à ton chaykh et que tu arrives à une sajdah, celui qui t'écoute doit également faire la prosternation.

Parfois le Prophète ﷺ le faisait et parfois non.

'Abdullah ibn Omar rapporte qu'il se peut que le Prophète ait lu le Coran, passe sur un verset où il y a une sajdah, alors il fait la prosternation avec nous jusqu'à ce que l'un d'entre nous ne trouve pas de place où se prosterner en dehors de la prière.

C'est une sunna d'après la majorité des savants, il y a consensus sur le fait que ce ne soit pas obligatoire.

Zayd ibn Thâbit a rapporté :

« J'ai récité la sourate al-Nadjm (L'Etoile) et aucun d'entre nous ne s'est prosterné »

Rapporté par Boukhari, Mouslim, Abû Dâwûd, al-Tirmidhî, al-Nasâ'î

« Le jour du vendredi, il récita du minbar la sourate d'an-Nahl. Lorsqu'il arriva, dans sa récitation, au passage de prosternation, il s'abaissa et se prosterna. Les fidèles firent de même; le vendredi suivant, il récita la même sourate, mais au passage de prosternation, il fit remarquer: « O fidèles, nous allons passer au passage de prosternation. Celui qui se prosterne aura bien agi, et celui qui ne se prosterne pas n'aura pas commis de péché. » Et 'Umar (رضي الله عنه) ne fit pas

de sujûd.

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1077)

Celui qui entend mais n'écoute pas, il n'est pas légiféré pour lui de faire la prosternation de la lecture.

H. Les 15 prosternations de la lecture dans le coran

Les savants sont unanimes pour dire qu'il n'y en a pas plus de quinze dans le Coran.

Ils sont unanimes sur une et divergent sur cinq autres.

Les cinq autres sont dans sourate sad et la deuxième dans sourate al hajj, pour les trois dernières du mufassal (al inchiqaq, najm, sabih), il y a une divergence.

Al araf, rad, an nahl, al isra, maryam, al hajj 2, furqan, naml, fusilat, sajdah, sad, najm, inchiqaq, al alaq.

I. La prosternation de la louange

Lorsque Allah accorde un bienfait ou repousse un mal, il est légiféré de faire cette prosternation en remerciement à Allah.

Elle est légiférée, recommandée, non obligatoire et est interdite pendant la prière.

Abû Bakrah relate :

« Lorsqu'il arrivait au Prophète ﷺ quelque chose de réjouissant ou qu'on lui annonçait une bonne nouvelle, il tombait prosterné par reconnaissance envers Allah. »

Rapporté par abi dawud et authentifié par al albani

Pour les prosternations de la louange et de la lecture, il y a des savants qui disent que comme pour la prière il faut les 9 conditions avant, ils se basent sur ce hadith :

D'après Ibn Omar (qu'Allah les agrée), le Prophète ﷺ a dit :

« Une prière sans purification n'est pas acceptée ».

Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°224

Il y en a d'autres qui disent que ce n'est pas une prière comme il n'y ni inclinaison ni tashahhud, donc l'état de pureté n'est pas une condition. Ça a été rapporté.

D'Ibn qudama, grand savant hanbali, de cha'bi, ibn umar, ibn taymiyyah, Ibn Al Musayyib.

Mais c'est mieux de les avoir pour la prosternation.

Fin du dixième cours

Dispensé par notre frère Bouziane Abou Souhail (qu'Allah le préserve) le 16/12/2023 en direct sur la chaîne Telegram @scienceprofitable

Ô Allah, prie sur Mohammed et sur la famille de Mohammed comme Tu as prié sur Ibrahim (Abraham) et sur la famille de Ibrahim, Tu es certes digne de louange et de glorification.

[Retranscription faite par l'admin de Bouziane Abu Souhail]